



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/37-

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté du compte du budget annexe du Village Vacances de La Baume. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget annexe du Village de Vacances de La Baume fait apparaître un résultat cumulé 2023 excédentaire de + 126 534,39 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2023	Résultat 2022 reporté	Résultat cumulé 2023 à affecter
+ 36 112,31 €	+ 90 422,08 €	+ 126 534,39 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé 2023 excédentaire de + 13 117,20 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2023 cumulé à l'excédent de financement 2022, comme indiqué ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240327-DELIB_24_37

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2023	Résultat 2022 reporté	Résultat cumulé 2023 à affecter	Restes à réaliser
+ 2 069,67 €	+ 11 047,53 €	+ 13 117,20 €	- 10 210,75 €
		+ 2 906,45 €	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du Village de Vacances de la Baume,
Vu le Conseil d'Exploitation du 25 Mars 2024,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 Mars 2024,
Vu la délibération n° 8/24 approuvant le compte administratif 2023,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONSTATE les résultats 2023 comme évoqués,

AFFECTE LES RESULTATS

En section de fonctionnement : + 126 534,39 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

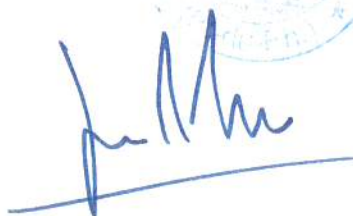
En section d'investissement : + 13 117,20 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget primitif 2023 du Village Vacances de La Baume

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 09/04/24 et de la publication
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com